

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BRUGES - Rue André Messenger - Fonds Conjoncturel de Solidarité Eaux Pluviales - Appel d'Offres Ouvert - Décision - Autorisations

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a adopté, par délibération n°2006/0302 du 28 avril 2006, un programme concernant des travaux d'assainissement Eaux Pluviales, prévu au Fonds Conjoncturel de Solidarité pour les exercices 2006 à 2008.

Dans le cadre de la programmation relative à l'assainissement des eaux pluviales, notre Etablissement Public a décidé de lancer un appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue d'équiper la voirie de la rue André Messenger, sur la commune de BRUGES, en collecteur de desserte des Eaux Pluviales.

Le collecteur projeté rue André Messenger, viendra se raccorder au collecteur Ø1200 de la ZAC du TASTA pour évacuer les eaux pluviales du secteur concerné.

Les travaux consisteront en :

- la pose d'un collecteur ø 1000 sur 202 ml rue André Messenger (entre la rue André Gonnay et la place des Fusillés) ; puis son raccordement avec le Génie Civil de l'ouvrage aval, afin de renvoyer les eaux pluviales collectées sur le collecteur EP qui équipe la ZAC du Tasta ;

- les démolitions, regards de visite, bouches d'égout, ouvrages, branchements, raccordements, reprises et réfections éventuelles demandées dans le cadre de la consultation.

Les travaux ont été estimés par le service à 494 540,13€ HT (591 470 € TTC), avec une durée maximale d'exécution de 126 jours.

La dépense est prévue au budget principal, chapitre 23, Compte 2315, Fonction 8310 ; CRB O200, Programme PB02.

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée nationale.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^e étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
- signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 §3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2008**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2008

M. JEAN-PIERRE TURON